



Bulletin de vote

**Aux syndicats nationaux
Aux sections départementales
Aux tendances (pour information)**

Bagnolet le 17 septembre 2024

Cher-es camarades,

Vous trouverez en annexe la maquette du bulletin de vote pour la consultation nationale individuelle des adhérent-es préparatoire au congrès FSU. L'entête peut être adapté (excepté les dates). Le vote est organisé par les syndicats nationaux. Les sections départementales vont recevoir un relevé des informations communiquées par les syndicats nationaux concernant l'organisation du vote de leurs adhérent-es.

Les syndicats nationaux vont recevoir un relevé des informations communiqués par les sections départementales sur l'organisation éventuelle de consultation locale simultanée au vote national.

Bien cordialement,
Le secteur organisation-vie fédérale

Extrait du règlement électoral fédéral (adopté le 19 juin 2024) :

Organisation du vote

Le vote se déroulera du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024 inclus. Le CDFN rappelle que :

- *Les modalités d'organisation seront arrêtées après concertation entre les syndicats nationaux et les sections départementales,*
- *Conformément aux statuts, chaque SD et chaque SN a le droit de soumettre à débat et à consultation des points complémentaires.*

Le CDFN précise que la partie « vote national d'orientation fédérale » du matériel de vote adressé à chaque syndiqué-e devra être conforme aux décisions du CDFN de septembre 2024. Un bulletin de vote « type » sera mis à disposition à cet effet.

Le CDFN rappelle que chaque syndiqué-e doit avoir communication de la totalité des textes et listes soumis au vote. Le vote est individuel et secret et ce, quelles que soient les modalités de vote. En cas de vote par correspondance, il devra être effectué sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure comportant les nom, prénom, qualité et signature de l'électeur ou électrice.

En cas de vote organisé sur le lieu de travail une liste d'émargement sera signée par l'électeur ou électrice au moment du vote.

La présence d'un-e délégué-e de chacune des listes candidates à toutes les étapes du scrutin sera rendue possible.

Conditions pour être électeur, électrice

Compte tenu de la période durant laquelle les syndiqué-es sont appelé-es à exprimer leur choix, il est décidé que seront électeurs, électrices :

- *les syndiqué-es à jour de leur cotisation syndicale 2023-2024 dans l'un des syndicats nationaux de la FSU, sauf s'ils ont fait connaître leur démission avant la date du scrutin,*
- *tout-e nouvel-le adhérent-e qui au moment du vote aura acquitté sa cotisation 2024-2025.*

BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU

Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
- École Émancipée et des syndiqué·es hors tendance
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Front Unique

VOTE n°2 :

Rapport d'activité fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE
VOTE